

Assurance – Cotisations.



La cotisation obligatoire -proposée par la GCB et la Fédération des Scouts de Belgique - couvre les frais d'assurance mais également ceux de fonctionnement des Fédérations dans leurs tâches de soutien à l'animation. Nous y ajoutons une cotisation spécifique aux activités de l'unité.

Officiellement, les Lutins et Guides dépendent de la GCB et les autres sections de la Fédération des scouts. En pratique, cela n'a aucune incidence pour vous puisque les Scouts et les Guides Catholiques de Belgique (GCB) ont choisi de collaborer pour permettre une tarification commune des cotisations, notamment afin d'aider les familles nombreuses ayant des membres dans les deux fédérations.

Les montants des cotisations sont fixés à :

- 53 euros** (35,50 € + 17,50 €) si votre famille ne compte qu'un seul membre inscrit chez Les Scouts ou les GCB;
- 43 euros par personne** (28 € + 15 €) si votre famille compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit;
- 35 euros par personne** (23 € + 12 €) si votre famille compte plus de deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit.

Nous vous demandons de verser la somme totale sur le compte 103-0234901-35 intitulé "Unité scout de Marcinelle" **pour le 15 octobre au plus tard**. En communication : « Cotisations de » - nom(s) et prénom(s).

Merci de faire diligence pour payer les montants exacts dans les temps. C'est une façon simple de nous aider ... En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à nous contacter très rapidement. Pour éviter tout problème de responsabilité, nous demanderons aux animateurs de refuser de prendre en charge tout enfant non couvert par l'assurance.

Cordialement

Anne et Jean Galloy